

REUNION du 15 Novembre 2012 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23

Date de la convocation : 07.11.2012

Présents : M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude (Issigeac) – M. ALONSO Daniel (Monsaguel) - M. RAYNAL Michel et M. ROSETE Marie (Monmadalés) - M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. VEYRAC Yves (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAÏLLE Nadine (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde)

Représentés :

Absents : M. CASTAGNET Michel, excusé (Bardou), M. BOS Catherine, excusée et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. DELAGE Hervé, excusé (Monsaguel) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DUFOUR Thierry (Montaut) - M. LABONNE Moïse et M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 25 Octobre 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Participation Prov'Emploi – 2012.47

Le 16 octobre dernier le salon Parisien Prov'Emploi a ouvert ses portes aux territoires ruraux.

Monsieur Legal rappelle que ce salon touche un public de franciliens désireux de changer de vie et de s'installer dans des agglomérations à taille humaine ainsi que dans des territoires ruraux : recherche d'une activité à reprendre ou à créer et/ou un emploi salarié en fonction de la structure familiale.

La CCPI a été associée à la démarche en coordination avec le service du développement territorial de l'ATD et du PGB. Cinq communautés ont participé à cette manifestation sous la bannière « Dordogne-Périgord », Emmanuel Szwed a représenté la CCPI.

Considérant qu'il y a lieu de participer financièrement à ce salon, à hauteur de 300.00 € par le biais d'une subvention au PGB,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Accepte la participation financière de la CCPI à hauteur de 300.00 € par le biais d'une subvention allouée au PGB,
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Toutes les infos concernant le salon sont sur le site du Pays du Grand Bergeracois.

II - Objet : Modification des statuts : Intégration de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et Création d'une maison de services publics et maison des associations - 2012.48.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5111-1
modifié par la loi du 16 décembre 2010,

Compte tenu du Plan d'Intérêt Général inscrit sur le Bergeracois avec une
programmation d'une O.P.A.H. sur l'ensemble du territoire,
Considérant que le Pays du Grand Bergeracois souhaite préparer en
accord avec le Conseil Régional un avenant au contrat de Pays afin de
soutenir le projet et d'y associer notre communauté,

Vu la délibération de la CCPI en date du 10 mai 2012 acceptant la
création d'une maison de services publics et maison des associations afin
d'accueillir des services publics et de proximité utiles pour l'ensemble des
habitants du territoire,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- Le projet de modification des statuts de la CCPI pour intégrer ces deux
compétences.

Considérant que la modification porte essentiellement sur :

* les compétences obligatoires : Action Développement Economique :
Réalisation de projet de maison de services publics et maison des
associations y compris les opérations immobilières ou foncières
nécessaires au projet avec mise éventuelle en location.

* Les compétences facultatives : Politique du logement et du cadre de vie :
Opération collective d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H – P.I.G).

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prendre la compétence obligatoire : **Action Développement Economique** : Réalisation de projet de maison de services publics et maison des associations y compris opérations immobilières ou foncières nécessaires au projet avec mise éventuelle en location ;
Et la compétence facultative : **Politique du logement et du cadre de vie** : Opération collective d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H – P.I.G),
- Décide en conséquence de modifier l'article 7 des statuts de la communauté de communes telle qu'annexée à la présente délibération,
- Charge le Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des communes membres afin de les solliciter sur l'approbation des nouveaux statuts conformément à l'article L 5211-17 du CGCT.

III - Objet : Demande de programmation LEADER - 2012.49.

Le Conseil Communautaire,

Vu le projet de développement économique de la Communauté de
Communes du Pays Issigeacois et la réflexion engagée au travers du
Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST).

Vu les actions concernant l'amélioration de l'attractivité du territoire, la promotion et la détection de projets et l'ingénierie économique, (et notamment la réalisation d'un annuaire des professionnels et annuaire des professionnels de santé).

Vu les plans prévisionnels de ces actions, présentés et joints en annexe,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la réalisation de ces actions,
- Demande les subventions nécessaires à sa réalisation au titre du programme Leader,
- Autorise le Président à prendre toutes mesures permettant la réalisation de ces actions,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération

La prochaine commission qui devra étudier le dossier se réunie le 29 novembre prochain.

Monsieur Legal précise qu'un financement auprès de la MSA va également être demandé.

Par rapport à la création de l'annuaire, il est envisagé la création d'un site pour mettre en ligne et faire vivre les informations.

IV- Objet : Proposition d'avenant au contrat de collecte Ordures Ménagères.

1) La commune de Plaisance a demandé une collecte au porte à porte pour les sacs jaunes compte tenu de la dégradation de la collecte en containers ; la distance de la collecte passerait donc de 32 à 65 kms et occasionnerait un surcôt de 7 312 € HT par an (il est à noter qu'un meilleur ramassage de la collecte sélective réduira le coût par la suite). M. Martin demande si l'ensemble de la communauté paiera pour Plaisance, M. Legal explique que tous les éléments de calculs seront en effet revus et communiqués à l'assemblée avant délibération. Madame Canaux souhaite garder pour l'instant les containers pour la commune de Faurilles.

Le Conseil est favorable pour étudier cette demande lors d'un prochain avenant

2) Si le conseil délibère favorablement, il y aura une moins-value sur le nettoyage des containers (une quarantaine de containers en moins à nettoyer).

3) Nettoyage des containers : Le 1^{er} passage est de qualité très médiocre sur l'ensemble des communes. Des photos ont été envoyées afin de neutraliser la première facture. La société SITA, qui a sous-traité cette prestation à la société CITEC, effectuera un contrôle lors du prochain nettoyage.

4) M. Veyrac propose que l'on ramasse les sacs jaunes en même temps que les sacs noirs pour les communes collectées à la quinzaine.

Le conseil est favorable pour étudier cette demande lors d'un prochain avenant.

5) Sacs non conformes : SITA va apposer des autocollants sur les sacs non ramassés en expliquant la raison (Problème du verre entreposé dans les sacs par exemple).

6) Un certain nombre de points noirs ont été relevés par SITA ; M. Albertini doit les identifier et organiser un rendez-vous sur place avec chaque maire concerné afin de trouver des solutions (par exemple une marche arrière de plus de 30 mètres est formellement interdite).

V - Objet : Intégration compétence scolaire.

Monsieur Legal propose que cette question soit traitée lors du prochain conseil communautaire afin que nous ayons tous les éléments :

- Comité Technique Paritaire le 13.12
- Arrêté préfectoral aux alentours du 15/12
- Conseil Communautaire le 20/12 au lieu du 13/12

Rappel : Afin de maintenir le calendrier prévu, il est impératif que toutes les communes aient délibéré avant le 15 décembre.

Monsieur Legal souligne le travail important de M. Fricot et propose de désigner pour la CCPI, à compter du 1^{er} janvier 2013, une commission scolaire et une vice-présidence avec indemnité (actuellement une indemnité de 366.00 € est partagée entre le président et le vice-président).

Questions diverses.

- Présentation du diagnostic territorial par le bureau d'études le 10 décembre à 14 heures devant le bureau des deux communautés et le 11 décembre à 20h30 devant les deux conseils communautaires.
- SCOT : Réunion publique sur le projet de territoire le 06 décembre.
- CAPEB : Une réunion est prévue le 22 novembre avec les collectivités engagées afin de faire un état des lieux de l'action et le point sur les artisans signataires de la charte.
- Trèfle Gardonnais : Assemblée générale le 17 novembre.
- Association « Les Trie-Tout » : Visite d'un méthaniseur sur la commune de Nojals et Clottes le 17 novembre et information sur le compostage collectif.
- L'Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques sollicite les communes et les collectivités pour une subvention ; cette demande sera étudiée lors d'un prochain conseil.
- Le Schéma départemental des rivières va être étudié en bureau et communiqué aux communes.
- M. Martin estime que la trésorerie annoncée lors du dernier conseil communautaire (environ 168 000.00 €) est relativement basse et demande communication des éléments budgétaires au prochain bureau.
- Réunion de bureau : 29 novembre 2012
- Conseil Communautaire : 20 décembre 2012 à Issigeac.

Fin de la séance : 22h30.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 25.10.2012
2012.47	Participation Prov'Emploi (Subvention)
2012.48	Modification des statuts (O.P.A.H. ; Maison de Services Publics)
2012.49	Programmation LEADER
	Avenant collecte des ordures ménagères
	Intégration compétence scolaire
	Questions diverses.

Rattachement au dernier conseil : Virement de crédits.

Suite au mandat complémentaire à verser au titre du FGNIR et suite à la demande de Madame le Receveur de verser cette somme avant la clôture de l'année budgétaire, le bureau réuni le 29 novembre 2012 donne son accord pour rattacher cette délibération au dernier conseil.

61558	Autres biens mobiliers	- 96.00
73923	Reversements sur FNGIR	96.00